

Des vaccins "extrêmement sûrs et efficaces", selon l'ARS-OI

Les professionnels de l'ARS et de Santé Publique France veulent rassurer les parents. Alors qu'un climat de défiance envers la vaccination s'est répandu depuis plusieurs années, ils assurent que les nouvelles injections obligatoires à destination des nouveau-nés sont sans risques.

Trois vaccins étaient obligatoires en 2017, huit injections supplémentaires le sont désormais. Mais selon le docteur Daniel Levy-Brühl, "rien n'a changé ou presque." En effet, les nouvelles substances rendues obligatoires étaient auparavant inscrites au calendrier vaccinal, à ceci près qu'il s'agissait alors d'une recommandation. "On a constaté une couverture maximale insuffisante contre les virus concernés. Le taux idéal afin d'éradiquer les infections doit être de 95%", explique Daniel Lévy-Brühl.

Une concertation citoyenne menée il y a quelques mois a fait état d'une "confiance érodée de la population française envers cette pratique médicale", 75% d'entre eux se montrant favorables à la vaccination. Le taux est plus élevé à La Réunion où 83% du public se montre en faveur des injections médicales. "Les vaccins ont été victimes de leur succès : comme les maladies sont devenues rares, le public n'en perçoit plus les risques. Aussi, les patients pensent qu'un vaccin recommandé



n'est pas fiable ou essentiel à la santé publique, reprend le docteur responsable de l'unité des infections respiratoires et de la vaccination. Il fallait que tout devienne obligatoire ou que tout soit recommandé. Et on ne pouvait pas prendre ce deuxième risque."

"LES VACCINS, VICTIMES DE LEUR SUCCÈS"

Les professionnels de l'ARS et de Santé Publique argumentent cette décision à

l'aide de statistiques : plus de 10 000 cas de rougeole auraient été enregistrés en France à partir de 2008, 21 décès auraient pu être évités... et "aucun cas de complications graves en raison des vaccins n'est survenu." Alors que certains médecins et patients dénoncent les injections composées d'aluminium, le docteur François Chieze, directeur de la veille et de la sécurité sanitaire à l'ARS, se veut rassurant : "Ces vaccins sont extrêmement sûrs et efficaces. Si

c'était dangereux, on finirait par le savoir".

"Avec l'obligation vaccinale, l'Etat assume ses responsabilités et protège sa population", reprend Daniel Levy-Brühl. La plupart des maladies peuvent infecter l'individu dès ses premiers mois. Attendre l'adolescence n'aurait pas de sens." L'obligation vaccinale s'applique à tous les enfants nés à partir du 1er janvier 2018. Les carnets seront vérifiés à partir de juin.

Cécile Moutiam

Onze virus à éradiquer

Diphtérie, tétanos et poliomyélite : ces trois vaccins, autrefois les seuls à être obligatoires pour les nouveau-nés, présentent une couverture supérieure à 95% en 2016 chez les personnes âgées de 24 mois, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale. La diphtérie se manifeste par des toux, éternuements et angines dont les conséquences peuvent se révéler mortelles. La poliomyélite est, elle, susceptible de paralyser le nouveau-né touché, alors qu'un tiers des personnes infectées par le tétanos meurent.

Coqueluche : le virus est transmis par des adultes non-vaccinés durant leurs premières années de vie. La France connaît, dans certaines régions, une recrudescence de cas de coqueluche depuis 2017.

Hib : à l'origine de certaines otites, épiglottites et infections de la gorge, la bactérie est susceptible de provoquer des méningites graves, parfois mortelles.

Pneumocoque : les nouveau-nés infectés risquent des otites, sinusites, pneumonies, méningites. A La Réunion, le taux de couverture vaccinale s'élevait à 93% chez les 24 mois en 2016.

Hépatite B : Le risque d'infection serait négligeable durant les premières années de vie. Mais une injection dès les premiers mois protégerait les individus exposés durant plusieurs dizaines d'années. En 2016, 95% des enfants âgés de 24 mois étaient vaccinés.

Rougeole, oreillons et rubéole : à La Réunion, ce vaccin enregistrait un taux de couverture de 95% pour la première dose, et de 85% pour la deuxième. D'une part, moins de 10 infections de rubéole sont enregistrées chaque année en France. Ce virus, transmis durant la grossesse peut entraîner une malformation de l'enfant. Les oreillons constituent, eux, une maladie bénigne qui a quasiment disparu chez les enfants français mais qui peut toucher les adultes vaccinés. Enfin, la rougeole est apparue en 2010 à La Réunion avec une recrudescence en 2011 : 42 cas ont alors été déclarés en moins de trois mois. La circulation du virus s'est, depuis, apaisée.

Méningocoque C : La Réunion a enregistré trois cas d'infection entre 2009 et 2012. Le virus a ensuite disparu sur l'île. En 2017, 60,8% des enfants de 24 mois avaient reçu le vaccin. L'organisme Santé Publique assure que la première dose, injectée à l'âge de cinq mois, est transitoire. Elle sera obligatoire jusqu'à ce que la couverture vaccinale devienne assez élevée pour "atteindre une immunité de groupe suffisante permettant la protection des personnes non-vaccinées."

Débat semi-houleux sur l'obligation vaccinale

L'ARS a organisé ce mardi une conférence-débat concernant les nouvelles modalités de vaccination pour les moins de deux ans. Les pro et les anti-obligation vaccinale ont défendu leurs idées à coups de monologues engagés.

Le petit cocktail préalable ne présageait pas l'ambiance tendue de la conférence organisée par l'ARS, ce mardi. Philippe de Chazournes, médecin généraliste exerçant à Saint-Denis et président de Med'Océan, est connu pour son engagement contre

l'obligation vaccinale. C'est sans grande surprise qu'il a qualifié "d'aberrant" le dispositif appliqué depuis quelques mois. Le professionnel de santé assure qu'il n'est pas "contre les vaccins mais bien contre l'obligation des 11 vaccins à destination des nourrissons." Selon Philippe de Chazournes, qui s'est adressé, non sans humour, aux docteurs de Santé Publique France, "une immense majorité des personnes qui recommandent ces injections, notamment à l'ARS, ne sont elles-mêmes

pas d'accord avec ce qu'elles disent, mais n'osent pas contredire les décisions de l'Etat."

Son confrère, le pédiatre Philippe Pascal, estime qu'il n'y a pas de difficultés à La Réunion à avoir une couverture vaccinale suffisante chez les enfants. "La question centrale est de savoir comment gérer cette obligation et apporter des explications aux patients inquiets", explique le spécialiste. Le lapsus du docteur François Chieze, partisan des 11 vaccins rendus obligatoires, a bien fait réagir ses opposants du débat. Le directeur de la veille et de la sécurité sanitaire à l'ARS parle de "se protéger des vaccins." Des propos qui "traduisent bien les risques encourus par la population", a souligné l'autre camp.

DES PATIENTS INQUIETS

"Il faut aujourd'hui rétablir la confiance des familles vis-à-vis des piqûres", a argumenté Aristide Payet, de l'Udaf. Il propose de "mener des actions en direction des familles pour rassurer les parents." Le docteur Daniel

Levy-Brühl, directeur des maladies infectieuses et vaccins de Santé Publique France, a clôturé la première partie de cette conférence en présentant de nombreuses études menées sur la question de la vaccination. Ajouter huit vaccins aux trois obligatoires représenterait "un changement minime" qu'il est nécessaire de "relativiser", assure-t-il.

Ces arguments tantôt succincts, tantôt exhaustifs ont mené les interlocuteurs à une table ronde. Au début courtois et calme, le débat s'est progressivement transformé en tournoi de tennis avec un docteur militant - Philippe De Chazournes - multipliant les revers et un représentant de Santé Publique France répondant à coups de smatches. Les réactions ne se sont pas fait attendre, la parole a finalement été donnée au public. Une des participantes a martelé, applaudie : "Je ne veux pas être l'instrument d'une expérience humaine." Daniel Levy-Brühl n'a pas changé son discours, vantant les mérites de ces "11 vaccins sans risques pour les nourrissons."

Audrey Dorique

"Vacciner une population d'enfants est un scandale"



Depuis plusieurs années, Med'Océan dénonce le manque d'études sur les risques de la vaccination (photo d'archives).

Les propos du docteur Philippe De Chazournes sont clairs : "Il ne s'agit pas de s'opposer aux vaccins, mais à l'obligation." Le président de Med'Océan évoque le cas de Mayotte. Dans l'île, l'obtention des prestations sociales passerait par l'élaboration d'un cahier de vaccination. "Les gens ne risquent pas d'être réticents si on les menace de perdre l'accès à certaines prestations", souligne le médecin généraliste. Il parle également d'un décalage entre les missions des professionnels mobilisés : "Un bon expert de l'industrie n'est pas forcément un bon acteur de santé publique."

Philippe de Chazournes regrette que l'ARS, "agence administrative" régionale, n'ose jamais défendre des positions contraires à celles du gouvernement. "Vacciner une population d'enfants est un scandale", selon le membre de Med'Océan qui déplore l'absence de recherche sur les effets indésirables des injections.

A.D.



Trois vaccins étaient obligatoires jusqu'à présent, les huit autres étaient recommandés.